
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 5 juillet 2011, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

Est absent :

Monsieur Ghislain Beaugard, conseiller

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2011-07-82

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 – Adoption ;
3. Affaires découlant de la séance du 6 juin 2011;
4. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre 2011 - Inscription de monsieur le maire;
5. Correspondance ;

6. Finances ;

6.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

7. Rapport des comités du conseil ;

7.1 Bâtiments et propriétés municipales ;

7.1.1 Rapport du représentant ;

7.1.2 Emploi Été Canada – Étudiant – Entérinement de l'embauche de madame Laurence Ménard;

7.1.3 Bâtiment municipal – Rétention des services d'un architecte ;

7.2 Voirie et aqueduc ;

7.2.1 Rapport du représentant ;

7.2.2 Élagage à la hauteur entre le 147 et 168, chemin de la Beauce - Motion de remerciements à monsieur Daniel Jacques ;

7.2.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Remplacement de ponceaux- Mandat à C. Perreault Construction Inc. ;

7.2.4 Taxes d'accise – dépôt de la programmation ;

7.2.5 Aqueduc, monsieur André Vincent, intervenant accrédité – Renouvellement de l'entente ;

7.3 Environnement ;

7.3.1 Rapport du représentant ;

7.4 Urbanisme ;

7.4.1 Rapport du représentant ;

7.4.2 Plan et règlements d'urbanisme- Suivi des travaux ;

7.4.3 Comptes rendus des réunions du CCU du 3 et 24 mai 2011 – Adoption ;

- 7.5 Culture et patrimoine ;*
- 7.5.1 Rapport de la représentante ;
 7.5.2 Déclaration annuelle des Journées de la culture ;
 7.5.3 Fête nationale – Kiosque de la municipalité – Motion de félicitations au comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée ;
- 7.6 Loisirs ;*
- 7.6.1 Rapport de la représentante ;
- 7.7 Transport et transport adapté ;*
- 7.7.1 Rapport du représentant ;
- 7.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;*
- 7.8.1 Rapport du représentant ;
 7.8.2 Règlement n° 268 sur la prévention des incendies – Adoption ;
8. Période de questions ;
 9. Levée de l'assemblée.

Les points suivants sont ajoutés :

- 5.1 Nomination maire suppléant ;
 5.2 Calendrier annuel des séances du conseil, résolution n° 2010-12-150 – Modification ;
 7.1.4 Bâtiment municipal - Rétention des services d'un notaire;
 7.2.6 Nettoyage de la réserve;
 7.4.4 Comité de démolition- Désignation;

ADOPTÉE

2011-07-83

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2011 – ADOPTION

Sur une proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2011

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

2011-07-84

4. CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LES 29,30 SEPTEMBRE, 1^{er} OCTOBRE 2011-INSCRIPTION DE MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la municipalité d'être présente au congrès annuel de la FQM qui aura lieu les 29,30 septembre, et 1^{er} octobre 2011 à Québec ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire aux postes concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire au congrès annuel de la FQM au montant de 575 \$ plus taxes et ;

DE REMBOURSER les frais afférents.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Quelques correspondances du ministère de la Santé sur les précautions à prendre

en période de canicule et recrudescence de la variole (documentation acheminée aux loisirs).

2011-07-85

5.1 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION

Sur la proposition de monsieur Pierre St-Louis appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE NOMMER monsieur Daniel Plouffe maire suppléant pour la période estivale.

ADOPTÉE

2011-07-86

5.2 CALENDRIER ANNUEL DES SÉANCES DU CONSEIL, RÉOLUTION N^o 2010-12-150 - MODIFICATION

CONSIDÉRANT les vacances estivales;

CONSIDÉRANT que l'état des dossiers en général, tant dans les priorités que les échéances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

D'ABROGER le calendrier annuel des séances du conseil de façon à retirer la séance ordinaire du 2 août 2011 et;

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

6. FINANCES

2011-07-87

6.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 5 juillet au montant de 67 723.33\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

7 COMITÉS DU CONSEIL:

7.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES;

7.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Rien à signaler depuis la séance précédente.

2011-07-88

7.1.2 EMPLOI ÉTÉ CANADA –ÉTUDIANT – ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME LAURENCE MÉNARD

CONSIDÉRANT la résolution n^o 2011-06-72 ;

CONSIDÉRANT le recrutement terminé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE RETENIR la candidature de madame Laurence Ménard aux conditions figurant dans la résolution n^o 2011-06-72.

ADOPTÉE

2011-07-89

7.1.3 BÂTIMENT MUNICIPAL- RÉTENTION DES SERVICES D'UN ARCHITECTE

CONSIDÉRANT les projets concernant les bâtiments municipaux dans le cadre du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT les actes professionnels réservés aux architectes ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre de services daté du 22 juin 2011 adressé à monsieur Jacques Nadeau, architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

DE RETENIR les services de monsieur Jacques Nadeau, architecte

ADOPTÉE

2011-07-90

7.1.4 BÂTIMENT MUNICIPAL- NOTAIRE

CONSIDÉRANT les projets concernant les bâtiments municipaux dans le cadre du Pacte rural ;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-06-74 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur Bruno Napert et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de madame Édith Lavallée, notaire.

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

7.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population que le ministère des affaires municipales acceptera des travaux de resurfacement dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise et que, d'autre part, la réserve d'eau a été nettoyée aujourd'hui même.

2011-07-91

7.2.2 ÉLAGAGE À LA HAUTEUR ENTRE LE 147 ET 168, CHEMIN DE LA BEAUCE - MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR DANIEL JACQUES

CONSIDÉRANT les travaux d'élagage à la hauteur entre le 147 et 168, chemin de la Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE REMERCIER pour la contribution monsieur Daniel Jacques par la main d'œuvre et le prêt d'un véhicule lors de l'élagage des branches donnant sur l'emprise du chemin de la Beauce

ADOPTÉE

2011-07-92

7.2.3 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – REMPLACEMENT DE PONCEAUX – MANDAT À C. PERREAULT CONSTRUCTION INC

CONSIDÉRANT la résolution n° 2011-06-75 ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue du député monsieur Stéphane Bergeron datée du 10 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de C. Perreault Construction Inc pour les ponceaux à remplacer identifiés dans ladite résolution ;

DE CONSENTIR un taux horaire de 80 \$ pour une excavatrice de 0.3 verges cubes, 125 \$ pour la remorque et 55 \$ pour la main d'œuvre ;

DE REMBOURSER les matériaux utiles aux travaux.

ADOPTÉE

2011-07-93

7.2.4. TAXES D'ACCISE – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter à nouveau la présente résolution ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;*

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que la municipalité :

S'ENGAGE À RESPECTER LES MODALITÉS du guide qui s'appliquent à elle ;

S'ENGAGE A ETRE SEULE RESPONSABLE et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes les responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

S'ENGAGE à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipal fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2011-07-94

7.2.5 AQUEDUC, MONSIEUR ANDRÉ VINCENT, INTERVENANT ACCRÉDITÉ – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2010- 07-96;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire ladite entente et d'harmoniser la période de renouvellement avec les autres échéances sur la rémunération de monsieur Vincent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

DE RECONDUIRE l'entente avec monsieur Vincent sur les tâches rémunérées de façon forfaitaire et ;

DE CONVENIR d'une échéance au 31 décembre 2011 pour reconduction éventuelle.

ADOPTÉE

7.2.6 NETTOYAGE DE LA RÉSERVE

La population est informée du nettoyage de la réserve et des tests d'eau à venir. La situation devrait être rétablie à compter de jeudi, 7 juillet 2011.

7.3 ENVIRONNEMENT ;

7.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

7.4 URBANISME ;

7.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir la rubrique ci-après.

7.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME- SUIVI DES TRAVAUX

Le directeur général résume les travaux du comité du 3 et 24 mai 2011

2011-07-95

7.4.3 COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CCU DU 3 ET 24 MAI 2011- ADOPTION

CONSIDÉRANT les dépôts des comptes rendus du comité réuni le 3 et 24 mai 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER lesdits comptes rendus.

ADOPTÉE

2011-07-96

7.4.4 COMITÉ DE DÉMOLITION - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT le règlement n° 245 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

DE DÉSIGNER deux membres du conseil et le président du comité consultatif d'urbanisme pour composer ledit comité.

ADOPTÉE

7.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

7.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la représentante Éva Böröcz résume le rapport annuel daté 2010-2011 des opérations de la bibliothèque municipale tel qu'élaboré par Réseau Biblio de la Montérégie.

2011-07-97

7.5.2 DÉCLARATION ANNUELLE DES JOURNÉES DE LA CULTURE ;

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Calixa-Lavallée et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2011-07-98

7.5.3 FÊTE NATIONALE – KIOSQUE DE LA MUNICIPALITÉ – MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ CULTUREL ET PATRIMONIAL

Les membres sont unanimes à féliciter les membres du comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée et leurs conjoints à qui on doit une première présence de la municipalité à la Fête nationale organisée à Verchères. L'initiative est très appréciée.

ADOPTÉE

7.6 LOISIRS ;

7.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à participer à la journée de la famille à l'exposition agricole.

7.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

7.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

7.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

7.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population de l'installation prochaine de la borne sèche.

2011-07-99

7.8.2 RÈGLEMENT N^o 268 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES – ADOPTION

CONSIDÉRANT L'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 268 découle du schéma de couverture de risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit règlement.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance, notamment la localisation des ponceaux à remplacer, la continuité de l'élagage sur le chemin de la Beauce et la récupération de la palette d'asphalte froide entreposée chez monsieur René Jacques.

2011-07-100

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général